Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE ET DES DROITS DES FEMMES
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE, DES PERSONNES AGEES ET DE L'AUTONOMIE

La Secrétaire d'Etat

Paris, le 16 JUIN 2015

Nos réf. :

Madame,

Le développement de l'accueil des jeunes enfants est une priorité forte du Gouvernement, à la fois pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et pour garantir le bon développement de l'enfant.

Les 600 000 professionnels de la petite enfance sont au cœur de cette ambition. Cependant, les formations de l'accueil individuel et collectif ne relèvent pas aujourd'hui d'un plan d'ensemble. L'accueil est assuré par des personnels venant de différentes filières, telles que celles de la santé, de l'éducation ou du domaine social. Cette diversité est une force et une richesse pour le développement des jeunes enfants, dès lors qu'elle est bien coordonnée. Cependant, au sein des établissements, cette diversité rend parfois difficile la compréhension entre des cultures et des approches différentes, et complexifie la mise en place d'un projet d'accueil cohérent. Cela constitue en outre un frein aux évolutions professionnelles au sein de ces métiers.

Je souhaite donc que soit mise en œuvre une démarche prospective ambitieuse visant au décloisonnement des métiers et des interventions, autour d'une ligne claire, celle du développement complet de l'enfant, c'est-à-dire son développement physique, cognitif, affectif, social et émotionnel et dont l'objet sera notamment de préparer une évolution future des formations.

A cette fin, je souhaite la tenue d'un débat scientifique et public afin de dégager un consensus autour des grands principes qui devraient s'appliquer à l'accueil des enfants de moins de trois ans pour contribuer au développement de toutes leurs potentialités. En effet, alors que des éléments de doctrine variés se développent et font débat autour des modalités éducatives ou d'éveil des jeunes enfants, et que les établissements sont tenus d'adopter un projet éducatif, il n'existe pas d'orientation nationale en la matière.

Je vous demande de conduire ce débat, avec l'appui des services de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qui sera mis en œuvre dans les meilleurs délais, pour qu'une première restitution puisse m'être faite en janvier 2016.

Vous déterminerez, en lien avec la DGCS, une méthodologie permettant de garantir une prise en compte équilibrée de l'ensemble des approches et tendances, afin que les conclusions de ce débat soient pleinement reconnues et appropriées par l'ensemble des acteurs.

14, avenue Duquesne – 75700 PARIS
Téléphone : 01 40 56 60 00 – Télécopie : 01 40 56 60 00

Vous composerez et présiderez une commission composée de personnalités qualifiées qui sera chargée d'auditionner les experts des domaines concernés par l'accueil pour la petite enfance. Les éléments recueillis pourront faire l'objet d'une réunion publique suivie de la rédaction des conclusions. La DGCS assurera l'organisation et le secrétariat de ces auditions.

Les conclusions issues de ce débat définiront des principes qui trouveront une déclinaison dans les projets d'accueil des établissements et la pratique des professionnels, de l'accueil individuel, comme de l'accueil collectif.

Elles reflèteront la pluralité des approches, leur complémentarité et identifieront les points qui font l'objet de discussions au sein de la communauté scientifique et professionnelle de la petite enfance.

Sur la base des conclusions du débat scientifique et public, un rapport rédigé par la DGCS que vous piloterez contiendra des propositions sur la formation des professionnels, en vue de préparer des évolutions futures des différentes formations.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma sincère considération.

Laurence Rossignol

Laurence ROSSIGNOL